

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

---

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)  
tenue le jeudi 28 octobre 2021 à 19.30 heures,  
au musée du papier peint à Mézières**

---

Sont présents :

le président	:	M. Willy Schorderet
la secrétaire	:	Mme Laure Castella
les membres du comité	:	MM. Daniel Bard, Président Emmanuel Jaquier, Vice-président François Helfer Thomas Oberson
le représentant du SEN	:	M. Jonathan Dorthe
les délégués des communes	:	
- Billens-Hennens		M. Serge Pichonnat
- Le Châtelard		M. Christophe Etienne
- Mézières		M. Daniel Droux
- Romont		M. Emmanuel Bussard
- Siviriez		M. Paul Maillard
- Vuisternens-dt-Romont		M. Martin Rosat
- Vuisternens-dt-Romont		M. Gilles Audergon
- Place d'armes Drognens		M. Philippe Nicolet
Les invités :		Mme Céline Castella, ancienne secrétaire M. Jean-Claude Raemy, Mézières, Syndic M. Dominique Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
Sont excusés	:	M. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère M. Grégoire Savary, membre du comité M. Nicolas Hassler, commune de Sâles M. Marc Raboud, commune de Grangettes M. Marc Menoud, commune de Romont M. Pascal Cosandey, commune de Siviriez M. Jérôme Bourqui, collaborateur STEP

**M. le président de l'assemblée Willy Schorderet** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse MM. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Grégoire Savary, membre du comité et Nicolas Hassler de la commune de Sâles, Marc Raboud de la commune de Grangettes, Marc Menoud de la commune de Romont, Pascal Cosandey de la commune de Siviriez et Jérôme Bourqui, collaborateur de la STEP.

**M. Willy Schorderet** demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

**MM. Gilles Audergon et Paul Maillard** sont nommés scrutateurs et en sont remerciés.

## 1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

**M. Willy Schorderet** déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 8 délégués sur les 11 convoqués, 6 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 08 octobre 2021 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 juin 2021  
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 5 juillet 2021)
3. Nomination secrétaire de l'assemblée des délégués
4. Budget 2022
5. Rapport du président
6. Renouvellement des statuts
7. Divers

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 15 JUIN 2021

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 5 juillet 2021 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

## 3. NOMINATION SECRETAIRE DES DELEGUES

**M. Daniel Bard** explique que suite au départ de l'AIMPGPS de Mme Céline Castella, une recherche au sein des communes membres de l'association a été faite par le comité directeur afin de lui trouver une remplaçante. Après audition fin août, le choix s'est porté sur Mme Laure Castella de Grangettes. Il est donc proposé à l'assemblée d'élire Mme Laure Castella comme secrétaire de l'assemblée des délégués. Celle-ci est élue par acclamation.

## 4. BUDGET 2022

**M. Willy Schorderet** donne la parole à M. Daniel Bard pour sa présentation du budget 2022 :

Quelques compléments d'informations sont apportés par **M. Daniel Bard** (les commentaires liés au budget sont remis en annexe de ce procès-verbal).

La présentation de ce budget 2022 est similaire aux versions antérieures, il sera établi d'ici le début 2022 sous la présentation et numérotation spécifique liée à l'introduction de MCH2.

Budget en deux parties ; administration et exploitation visant à la protection des eaux. Fr. 68'300.- pour l'administration (augmentation de 8000.- lié à MCH2, logiciel et formations) et Fr. 1'567'000.- pour la protection des eaux.

Fr. 1'635'300.- au total ; budget ordinaire de fonctionnement. **M. Daniel Bard** revient également sur le tableau de répartition des communes. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

**M. Willy Schorderet** remercie M. Daniel Bard pour les explications et l'assemblée n'ayant pas de remarque ou question soulevée, il demande aux délégués s'ils acceptent le budget tel que présenté.

### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent le budget 2022 et ils en sont remerciés.

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

**M. Daniel Bard** donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

**M. Willy Schorderet** remercie D. Bard pour le rapport des activités de l'année. S'il y a des questions ou remarques, que les délégués en profitent. Il remercie également les anciens et nouveaux délégués. Merci au comité, au personnel d'exploitation, à M. Jonathan Dorthe du SEn et aux secrétaires pour le travail fourni.

## 6. RENOUELEMENT / ADAPTATIONS DES STATUTS

**M. Willy Schorderet**, informe l'assemblée que ces adaptations sont liées à la mise en place de MCH2. Celles-ci ont été soumises au SCom et donc adaptées selon les remarques reçues en retour.

M. Willy Schorderet explique tour à tour à l'assemblée les différentes adaptations effectuées sur ces statuts, respectivement sur le règlement d'exécution des finances.

Pour information, les modifications étant mineures, les statuts sont uniquement validés par l'assemblée des délégués. Il n'y a donc pas nécessité de les présenter en assemblée communale ou conseil général pour approbation.

### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent le renouvellement des statuts et le règlement d'exécution des finances.

Ceux-ci entreront en vigueur dès le 01.01.2022

## 7. DIVERS

**M. Daniel Bard** avait annoncé lors d'une précédente assemblée que le comité de direction allait organiser une visite de la STEP pour les délégués. Celle-ci n'a pas pu avoir lieu suite aux restrictions sanitaires mais ils espèrent pouvoir l'organiser au printemps 2022.

Clé de répartition, tous les 2 ans la clé doit être mise à jour. Les documents-liens seront transmis aux communes début 2022. La nouvelle clé de répartition 2023-2024 sera présentée en assemblée d'automne 2022.

**M. Daniel Bard**, adresse un mot à Céline Castella pour retracer son parcours au sein de l'AIMPGPS. Elle est chaleureusement remerciée pour son travail et une attention lui est remise.

**M. Paul Maillard, délégué de la commune de Siviriez**, demande si une planification des coûts et investissements va être faite.

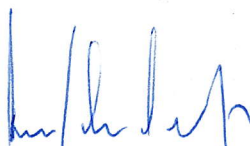
**M. Willy Schorderet** explique qu'avec MCH2, une planification sur 5 ans est obligatoire.

De plus, les investissements sont liés également au groupe de travail sur la réunification des deux STEPs. Les premières références de coûts liés à cette réunification se feront connaître dans 3 ans approximativement (après les mises à l'enquête, travaux)

**M. Jean-Claude Raemy**, Syndic de Mézières, nous remercie et est heureux de nous accueillir ici, dans ce musée du papier peint. Il nous annonce qu'une petite agape nous est offerte à la suite de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous, avec visite de l'exposition temporaire Primal.

Il est 20.30



Le Président  
Willy Schorderet



La secrétaire  
Laure Castella

Mézières, le 28 octobre 2021

**Annexe :** Rapport du président  
Commentaires liés au budget 2022